



Webinaire gratuit consacré à

LA RÉHABILITATION PSYCHOSOCIALE : UNE PRISE EN CHARGE COORDONNÉE POUR FAVORISER L'AUTONOMIE ET L'INDÉPENDANCE

24 septembre 2021 de 11 h à 12 h 30

Dans le cadre de son cycle de webinaires pour les mandataires judiciaires à la protection des majeurs, **la Mutuelle Générale des Affaires Sociales - Mutuelle Europe organise une 4^e conférence** qui présente le concept de réhabilitation psychosociale pour les personnes atteintes de troubles psychiques.

Les intervenants

Anne Fourquet-Joyaut, psychologue clinicienne, reviendra sur la définition de la réhabilitation psychosociale et son organisation.

Puis, au cours d'échanges et de témoignages, **des professionnels et des associatifs** expliqueront la mise en œuvre de la réhabilitation psychosociale sur le terrain et leur expérience.

Les interventions seront suivies d'un temps d'échange avec les participants.

Ce webinaire est réservé aux MJPM et aux personnels hospitaliers.
Pour s'y inscrire, [cliquez ici](#).

Qu'est-ce que la réhabilitation psychosociale ?

La réhabilitation psychosociale est un concept qui propose **une nouvelle approche des soins** et marque une révolution dans la prise en charge en santé mentale en France.

Son objectif : permettre à la personne atteinte de troubles psychiques de se maintenir dans un milieu le plus ordinaire possible, gagner en autonomie et en indépendance. Pour cela, différentes techniques de soin particulières sont dispensées, comme la remédiation cognitive, qui valorise et conforte les personnes dans leurs fonctions cognitives et leurs compétences sociales.



La Mutuelle Générale des Affaires Sociales, grâce à la fusion avec Mutuelle Europe, propose des solutions en complémentaire santé et prévoyance spécifiques aux attentes et besoins des personnes sous mesure de protection juridique et de leur tuteur ou curateur.



MGAS-Mutuelle Europe, votre partenaire professionnel

La MGAS-Mutuelle Europe vous propose des solutions en complémentaire santé adaptées aux besoins des personnes sous mesure de protection juridique, ainsi qu'à leurs mandataires, grâce à sa proximité et sa qualité de gestion. La MGAS-Mutuelle Europe est l'interlocuteur privilégié des MJPM en matière d'assurance santé et de prévoyance.

mgas.fr

La MGAS-Mutuelle Europe et ses partenaires mettent à votre disposition son « Extranet MJPM », réservé uniquement à des utilisateurs MJPM indépendants, préposés d'établissements ou salariés du service tutélaire d'une association. Cet extranet vous permet de contractualiser en ligne (adhésion, résiliation) au moyen d'une signature électronique à valeur légale, et d'avoir accès à des services (votre portefeuille en ligne, l'historisation de toutes les opérations au format PDF, la demande de réédition de cartes de tiers-payant, le téléchargement de documents d'information ou contractuels, les coordonnées de vos interlocuteurs, etc.).

La page d'accueil met à votre disposition des informations ciblées qui concernent votre secteur et votre actualité (CSS, déconfinement des MJPM, déduction des frais de tutelle ou de curatelle pour le calcul de l'impôt sur le revenu, etc.).

mjpm.mutuelle-europe.com

Contact presse

Justine Racinet, chargée de communication MGAS-Mutuelle Europe
Tél.: 01 44 10 55 68 | justine.racinet@mgas.fr

96 avenue de Suffren, 75730 Paris Cedex 15
mgas.fr

